

PROJET DE DELIBERATION

EXERCICE 2008 – BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE – VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur Michel DE SMEDT, Adjoint en charge des Finances, expose :

Dans le cadre de la mise en conformité avec la nouvelle réforme de l'instruction M4, les écritures d'ordres doivent être inscrites dans un chapitre globalisé n° 041 en lieu et place des chapitres 27 en dépenses et 23 en recettes d'investissement.

Cette décision modificative se présente sous forme de virements de crédits

INVESTISSEMENT

comptes	dépenses	recettes	commentaires
27-Autres immobilisations financières	-40 000 €		
041 – opérations patrimoniales	40 000 €		Ecritures d'ordres TVA 2007
23- immobilisations corporelles		-40 000 €	
041 – opérations patrimoniales		40 000 €	Ecritures d'ordres TVA 2007

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la proposition de la décision modificative n° 2 au BP 2008.